

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:266757-2015:TEXT:FR:HTML>

**France-Marne-la-Vallée: Services d'architecture
2015/S 144-266757**

Avis de concours

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

CA de Marne-la-Vallée / Val Maubuée

5 cours de l'Arche Guédon à Torcy

77207 Marne-la-Vallée Cedex 1

FRANCE

E-mail: marches@valmaubuee.fr

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice: <http://valmaubuee.fr>

Adresse du profil d'acheteur: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique: <https://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

I.3) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices

Le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices: non

Section II: Objet du concours/description du projet

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

Concours restreint sur esquisse de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un centre aquatique a champs sur marne.

II.1.2) Description succincte:

Marché unique de maîtrise d'oeuvre (loi Mop) sur esquisse organisé par la CA de Marne la Vallée / Val Maubuée, maître d'ouvrage, pour la réalisation d'un centre aquatique comprenant un bâtiment de 5 758 mètres carrés, une offre aquatique extérieure de 2 490 mètres carrés, des annexes d'été de 311 mètres carrés et des aménagements extérieurs dont un parking d'une capacité minimale de 170 places VL, 3 déposes bus bus et 40 places pour les 2 roues

le programme exhaustif est détaillé à l'article I du règlement de la consultation.

— Mission de base:

— rendu de concours niveau esquisse + complété par des éléments d'analyse en coût global;

— le titulaire du marché conduira les études d'avant-projet sommaire (Aps) dans le respect du programme détaillé de l'opération;

— le titulaire aura ensuite en charge les études d'avant-projet détaillé (Apd), compris dans l'élaboration du dossier de permis de construire (Pc);

— Les études de projet (Pro/Dce);

— L'Assistance pour la passation des marchés de travaux de travaux (Act)

— l'Examen de conformité (Visa);

— La direction de l'exécution des contrats de travaux (Det) ainsi que l'assistance lors des opérations de réception (Aor).

Tranches conditionnelles:

TC 1: Assistance à l'instruction administrative du projet en lien avec l'avis de l'autorité Environnementale

Tc 2: EXE partielle se limitant au DQE tout corps d'état et synthèse pour les fluides

tc3: Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie

Tc4: Direction de l'exécution des Travaux renforcé (Det-R)

Tc5: Suivi des performances énergétiques durant les deux premières années d'exploitation

l'enveloppe prévisionnelle des travaux (date de valeur juillet 2015) est de 21 000 000 EUR HT.

Ce marché porte sur la seule emprise du terrain où sera implanté le centre aquatique communautaire.

Les prestations porteront sur le bâtiment proprement dit et l'aménagement des espaces publics et privés dans l'emprise considérée.

II.1.3) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

71200000

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Critères de sélection des participants:**

Les candidatures présentant une régularité formelle et administrative de leur dossier (conformité du dossier par rapport à l'ensemble des pièces demandées dans le règlement de consultation en ligne) seront déclarées recevables et seront examinées conformément aux critères suivants: — adéquation entre la composition du candidat ou du groupement candidat et les compétences exigées; — capacité du mandataire solidaire (architecte) à réaliser la mission de maîtrise d'oeuvre au regard de la complexité et de l'importance du projet après examen de la composition du cabinet d'architectes, de son effectif, de ses qualifications, de ses moyens matériels, des références présentées — capacité des autres membres du candidat ou du groupement candidat à réaliser la mission de Maîtrise d'oeuvre au regard de la complexité et de l'importance du projet après examen de la composition de chaque membre du candidat ou du groupement candidat, de son effectif, de ses qualifications, de ses moyens matériels, des références présentées. Les candidats en groupement doivent présenter une candidature exclusive pour ce qui concerne le mandataire (architecte), le BET structure, le BET fluides et l'économiste. La liste des pièces de candidatures demandées figurent dans le article II du Règlement de la Consultation.

III.2) **Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière: oui

La participation est réservée à une profession particulière: oui.

Le marché à attribuer est un marché de maîtrise d'oeuvre régi par la loi no 85-704 du 12.7.1985 modifiée, le décret no 93-1268 du 29.11.1993 relatif aux missions de maîtrise d'oeuvre confiées par des maîtres d'ouvrage

publics à des prestataires de droit privé et par son arrêté d'application en date du 21.12.1993 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission.

Le concours est ouvert aux concepteurs se présentant seul, s'ils possèdent au sein de leur structure toutes les compétences exigées ci-après, ou aux équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'oeuvre constituées en groupement justifiant la totalité des compétences ci-après:

- architecture,
- aménagements extérieurs, paysage et écologie;
- économie de la construction et approche en coût global;
- ingénierie tous corps d'état en bâtiment, dont:
 - structure
 - traitement d'eau, ECS
 - chauffage / ventilation / traitement d'air
 - courant forts, courants faibles
 - énergies renouvelables
 - voirie Réseaux Divers;
 - acoustique;
 - coordination SSI;
 - gestion des procédures d'instruction administrative;
 - gestion et management environnementale des projets;
 - suivi des performances énergétiques, entretien et maintenance

le candidat ou (le groupement candidat) devra également disposer de qualifications en matière d'urbanisme et d'analyse de coût global nécessaires à l'opération telle qu'envisagée.

Section IV: Procédure

IV.1) Type de concours

Restreinte

Nombre de participants envisagé: 5

IV.2) Noms des participants déjà sélectionnés

IV.3) Critères d'évaluation des projets:

Voir la section VI renseignements complémentaires, rubrique Vi.2) Autres informations.

IV.4) Renseignements d'ordre administratif

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

Concours centre aquatique

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

Date: 19.2.2016

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

IV.4.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation

français.

IV.5) Récompenses et jury

IV.5.1) Information sur les primes:

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui

nombre et montant des primes à attribuer: Une prime sera attribuée aux candidats admis à participer au concours et ayant remis une offre jugée conforme au règlement de concours par le jury. Le montant maximum

de la prime est arrêté à 85 000 EUROS HT (non actualisable, ni révisable) par candidat ou groupement de candidats. Ce montant pourra être modulé en fonction de la qualité de la prestation rendue. La rémunération du marché de maîtrise d'oeuvre tient compte de la prime reçue pour sa participation au concours par le candidat attributaire et lauréat du concours.

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

Le paiement de la prime sera effectué sur présentation d'une facture qui pourra être établie dès notification du marché au candidat dont l'offre sera retenue et dès réception de l'information du rejet de leurs propositions pour les candidats non retenus. Le paiement de la prime se fera dans le délai fixé dans le Code des marchés publics, à compter de la réception de la facture par la Communauté d'agglomération.

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours: oui

IV.5.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: non

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés

1. les membres du jury à voix délibérative issus du collège d'élus sont les suivants: M. le président, 5 élus désignés par le conseil communautaire, 2 personnalités invitées par M. le président, 4 représentants des maîtres d'oeuvre dont un architecte du CAUE

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) Informations complémentaires:

Dans le cadre du présent avis, les candidats sont invités à remettre un dossier de candidature dans le respect des modalités du Règlement de Consultation; les projets seront remis ultérieurement, avant le 19.2.2016 à 12:00, par les candidats retenus par la Communauté d'agglomération.

Conditions de remise des candidatures: remise électronique des candidatures

Le marché qui suivra le concours est un marché de service soumis à l'AMP.

Les variantes ne sont pas prises en considération.

Concours restreint organisé dans les conditions fixées par les articles 24, 38, 70, et 74 du code des marchés publics

la deuxième phase de la procédure nommée choix de l'offre vise à choisir un projet à partir d'une remise de prestations anonymes établies à un niveau d'esquisses puis négociation de l'offre avec le ou les lauréats choisies pour la passation du marché de maîtrise d'oeuvre. En application de l'article 70 IV du CMP, le pouvoir adjudicateur missionne un huissier de justice afin de faire respecter les règles de l'anonymat.

Des renseignements complémentaires concernant le dossier de candidature seront adressées au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures. Les demandes seront adressées via le profil d'acheteur sur la plateforme de dématérialisation <http://www.achatpublic.com>

Catégorie de services: 12.

nature des prestations attendues des candidats du concours:

Les pièces écrites:

Un cahier explicatif contenant une lettre de présentation générale sous la forme d'une note de synthèse, une note sur la compatibilité du projet avec le coût global de l'objectif, une notice descriptive du parti architectural et de l'insertion dans le site, une notice descriptive de l'organisation fonctionnelle de l'équipement, une notice descriptive des performances des choix architecturaux et des procédés technologiques, une notice descriptive

des performances du projet au regard des contraintes d'exploitation, le calendrier prévisionnel, une instruction administrative en lien avec l'avis de l'autorité Environnementale, le suivi des performances énergétiques, les cadres à compléter par les candidats.

Les pièces graphiques:

4 planches rigides plastifiées, au format A0 présentées à l'italienne, les plans papier pliés au format A4 ainsi que les cahiers de réduction des planches et des plans au format A3 et une maquette volumétrique noir et blanc au format sketch up.

Date prévisionnelle de commencement des travaux: octobre 2017

lieu d'exécution des prestations: Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne)

Code NUTS: FR102

Critères d'évaluation des projets:

Les critères d'évaluation des projets non pondérés et non hiérarchisés mis en oeuvre par le jury sont les suivants:

— compatibilité des prestations avec la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.
jugés au vu:

— du montant estimé du coût prévisionnel des travaux analysé par le jury;

— de tout élément justificatif de la décomposition du coût d'investissement et la méthodologie proposée pour la maîtrise du coût.

Nb: le cadre de décomposition du montant prévisionnel des travaux fourni au DCC est à respecter.

— Qualité du parti architectural et qualité de l'insertion dans le site

jugés au vu:

— du traitement architectural et urbain (perception et lisibilité architecturale);

— de l'organisation du plan masse (organisation des espaces, organisation des accès, exposition de l'équipement aux apports de lumière et de l'éclairage naturel, protection de l'équipement aux nuisances du vent, du bruit et protection visuel);

— de la prise en compte des contraintes réglementaires attachées au site d'implantation

— qualité de l'organisation fonctionnelle de l'équipement

jugés au vu:

— de l'organisation des espaces et des circuits intérieurs et extérieurs favorisant le flux des publics;

— du respect des surfaces du programme;

— de la prise en compte de l'accessibilité de tous les publics handicapés et à mobilité réduite.

Nb: le cadre des surfaces fourni au DCC est à respecter.

— Performances des choix architecturaux, des choix constructifs et des procédés technologiques

jugés au vu:

— des choix architecturaux participants à la démarche bioclimatique;

— des choix constructifs participants à l'efficacité énergétique du bâtiment;

— des performances des installations techniques et des choix technologiques (y compris le recours aux Enr) visant à respecter et à optimiser les consommations de fluides et les performances à atteindre figurant au sein du programme de l'opération.

Nb: les cadres suivants fournis DCC est à respecter.

O Cadre de parachèvement

o Cadre des choix constructifs et techniques

o Cadre des performances énergétiques

— performances du projet au regard des contraintes d'exploitation, d'entretien et de maintenance

jugés au vu:

- des dispositions constructives (pérennité et qualité des matériaux)
- de l'accessibilité du bâtiment (façades et toiture)
- de la disposition des locaux d'entretien, de stockage et des locaux techniques

introduction des recours:

Référé précontractuel: avant la conclusion du marché (articles L551-1 à -12 et R551-1 à -6 du code de justice administrative);

Référé contractuel: 31 jours après la publication de l'avis d'attribution ou, à défaut, 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L551-13 à -23 et R551-7 à -10 du code de justice administrative);

Recours pour excès de pouvoir: dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 et R421-3 du code de justice administrative);

Recours de plein contentieux: dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction d'un recours:

Tribunal administratif de Melun,

3 rue du Général de Gaulle,

Case postale n° 8630,

77008 Melun Cedex,

Téléphone +33 160566630,

Télécopie +33 160566610,

Adresse internet: <http://melun.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 24.7.2015.

VI.3) **Procédures de recours**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.3.2) **Introduction des recours**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.4) **Date d'envoi du présent avis:**

24.7.2015